



ACCOMPAGNER
FORMER
PROTEGER

Formation conduite d'engin

CATÉGORIE D COMPACTEUSE

Attestation de
Formation à la
Conduite
AFC.006.011

RETOUR
SOMMAIRE

OBJECTIFS

- Mise en service et manipulation en conjuguant qualité et sécurité
- Connaître les dispositifs les règles et consignes de sécurité pour ce matériel
- Connaître les règles d'entretien et les contrôles périodiques à effectuer
- Maîtrise sur le plan pratique de l'utilisation en sécurité de petits engins

CONTENU

THÉORIE

- Rôle et responsabilités du conducteur d'engins
- Conditions d'utilisation d'engins - Responsabilité du conducteur
- Les caractéristiques et le fonctionnement de l'engin : les différentes commandes, les équipements et accessoires
- Les manipulations de l'engin : Les consignes d'utilisation et de sécurité - Les éléments constitutifs - Les règles de circulation
- Entretien de l'engin : Les vérifications - Les contrôles réglementaires

Accessibilité: formation accessible aux PSH – adaptations possibles.

Référente handicap: Sissel Martinez-0474595209-qualite@ftira.fr

Délais d'accès: inscriptions jusqu'à J-1. Tarifs: sur devis.



INFORMATIONS PRATIQUES

14 H - DE 1 À 4 PERSONNES (7 H SI RENOUVELLEMENT)

PUBLIC CONCERNÉ : Tout public

PRÉREQUIS : Le salarié devra être à jour de son aptitude médicale.

Expérience de l'utilisation des petits engins de chantiers mobiles.

Permis de conduire de la catégorie pour les engins qui le nécessitent (tracteurs agricoles ...)

PRATIQUE

- Entretien de l'engin - Les vérifications - Les contrôles réglementaires - Opérations de maintenance de premier niveau
- La conduite de l'engin en sécurité - réalisation de travaux - connaissance du chantier - réalisation de compactage - conduite à tenir en cas de découverte d'engins explosifs - travail à proximité de lignes électriques - consignes en cas de panne - sensibilisation au développement durable : les éco-gestes du conducteur d'engins
- Compte-rendu des anomalies et difficultés rencontrées à sa hiérarchie
- Opérations de fin de poste

En Présentiel

THÉORIE
PRATIQUE

50%
50%

NB : La délivrance de l'A.F.C. permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié (art R 4323-55 du CDT), sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.

Moyens mise à disposition par client : 1 engin de chantier de la catégorie D, 1 aire d'évolution.

PÉDAGOGIE : Diaporama / Participative

SUIVI ET ÉVALUATION : Théorique, lors d'échange de connaissance. Pratique, lors de la mise en place d'exercice en situation de travail.

DOCUMENT STAGIAIRE : Livret de formation

PROFIL DU FORMATEUR : Formateur ayant de l'expérience dans le domaine enseigné, capable d'adaptabilité aux différents profils formés.

CONTACT : contact@ftira.fr / 04 74 59 52 09

FORMATION ORGANISÉE SELON LES IMPÉRATIFS CLIENTS